

19 juin 2006

N° 2006 – 0110

LeGuide.Com

- Modifications du calendrier et des conditions de l'opération
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global jusqu'au 29 juin 2006 et d'une OPO jusqu'au 28 juin 2006
- Révocabilité des ordres transmis jusqu'au 19 juin 2006
- Introduction et première cotation le 29 juin 2006
- Début des négociations sur Alternext le 5 juillet 2006

Complément à la notice n 2006 – 0088 du 7 juin 2006

La Société LEGUIDE.COM a informé Euronext Paris que la fourchette de prix de l'OPO a été modifiée. La nouvelle fourchette de prix est 9,20 € à 10,60 €. En conséquence : les nouvelles modalités de l'opération sont modifiées comme suit :

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 715 598 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert. Ces actions proviendront, d'une part d'une cession de 357 798 actions existantes et d'autre part, de l'émission d'un nombre de 357 800 actions nouvelles. Ces actions nouvelles sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2006 et décidée par le conseil d'administration en date du 2 juin 2006. Les modalités définitives seront arrêtées par le conseil d'administration du 29 juin 2006.

Il existe une clause d'extension portant sur 53 669 actions existantes et sur 53 670 actions nouvelles. Ainsi le nombre total d'actions total pourrait être porté de 715 598 à 822 937, dont 411 470 actions nouvelles.

- Date de première cotation : 29 juin 2006
- Procédure d'introduction : Placement Global + OPO
- Nombre de titres diffusés : 715 598 actions

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Par ailleurs, si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

Conditions communes au placement global et à l'OPO

- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix de l'OPO bénéficiera d'une décote de 1 € par rapport au prix du placement. Il sera fixé le 29 juin 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du placement global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins un journal financier de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

1) Caractéristiques du Placement Global

Le Placement Global est principalement destiné aux investisseurs institutionnels. Il comporte un placement public en

France et un placement privé international. Il pourra être clos par anticipation et sans préavis.

- Durée du placement : Jusqu'au 29 juin 2006 à 12 heures
- Fourchette de prix : 10,20 € et 11.60 €
- Responsable du placement : BANQUE D'ORSAY
- Nombre de titres : 500 918 actions soit 70 % de l'Offre

La répartition des actions entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature et de la demande exprimée. En cas d'exercice de la clause d'extension, le nombre maximum d'actions allouées au Placement serait de 576 056 actions. Le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement pourra être augmenté par prélèvement sur l'OPO, dans le cas où cette dernière ne serait pas entièrement couverte.

2) Caractéristiques de l'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques en France.

- Durée de l'OPO : Jusqu'au 28 juin 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres : 214 680 actions, soit 30 % de l'Offre
- Fourchette de prix indicative : 9.20 € et 10.60 €

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes. En cas d'exercice de la clause d'extension, le nombre minimum d'actions allouées à l'OPO serait de 246 881 actions. Le nombre définitif d'actions offerte dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement sans toutefois que le nombre d'actions ne puisse excéder 70 % du nombre total d'actions offertes. L'OPO pourra être close par anticipation, dans ce cas, EuronextParis publiera un avis.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 28 juin 2006 à 17h aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 29 juin 2006. **Les ordres devront être exprimés en nombre d'actions demandées sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

Les donneurs d'ordre qui souhaitent révoquer les ordres transmis jusqu'au 19 juin 2006 inclus dans le cadre de l'OPO le feront auprès des intermédiaires qui ont reçu leurs ordres initiaux. Du 19 juin au 28 juin 2006 à 17h, de nouveaux ordres irrévocables pourront être transmis par les clients.

En conséquence, les ordres d'achat de la clientèle transmis au préalable, c'est à dire jusqu'au 19 juin 2006 inclus sont révocables jusqu'au 28 juin 2006 avant 17h.

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 200 titres

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 29 juin 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 29 juin 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 5 juillet 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 29 juin 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part la Banque d'Orsay (Code Affilié 273) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 4 juillet 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 3 juillet 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 29 juin 2006.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre l'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires

financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;

- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

Listing Sponsor	:	Euroland Finance
Introducteur	:	Banque d'Orsay
Désignation de la société	:	LeGuide.com
Service des titres et service financier	:	Natexis Banques Populaires
Cotation	:	A partir du 5 juillet 2006, les actions LeGuide.com seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
Code mnémorique	:	ALGUI
Code ISIN	:	FR0010146092
Secteur d'activité ICB	:	5000 5500 5550 5555 Media Agencies

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext sont compensées et garanties.

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur LeGuide.com que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2006 sous le Numéro 06-205.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 29 juin 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS
LeGuide.com

Membre dépositaire.....

Affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable.....

N° de téléphone.....

Décomposition des ordres d'achats	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordres A1 : entre 1 et 200 titres inclus		
Fraction d'ordres A2 : au delà de 200 titres		

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

LeGuide.com

- Modifications of the listing calendar and of the conditions of the offer
- Offering of shares to the public in a global placement until June 29, 2006 and an Open-Price Offer until June 28, 2006.
- Listing and first quotation of shares on June 29, 2006
- Start of share trading on July 5th 2006

The price range for the OPO has been changed and is now fixed from 9.20 € to 10.60 € As a consequence, some terms and conditions of the offer are modified as follows:

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, 715 598 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from the selling of 357 798 existing shares, and from the issue of 357 800 new shares. These new shares are part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting dated May 22, 2006 and to be realised with the listing and decided by the board of directors dated June 2, 2006. Final conditions will be decided by the board of directors dated June 29, 2006.

- Date of first listing : June 29, 2006
- Listing procedure : Global placement + OPO
- Number of shares offered : 715 598 shares

The Offer will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 225-145 of the Code de Commerce, so the first trades will start the day after the settlement/delivery day and after the delivery of the certified deposit contract. And if 75% of the capital increase is not subscribed, the offer will be cancelled.

Conditions applying to both Global Placement and OPO (The Offer)

- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The price of the OPO will be 1 euro less than the price of the placement. The definitive prices will be set on June 29, 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share prices may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least one national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Placement : Until June 29th,2006 at 12:00 a.m.
- Underwriter : Banque d'ORSAY
- Indicative price range for the placement : € 10.20 – € 11.60
- Number of shares : 500 918 shares, that is 70 % of the Offer

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below.

2) The OPO

- Period of the OPO : Until June 28, 2006 at 17 p.m.
- Indicative price range for the OPO : 9.20€ to 10.60€
- Number of shares in the OPO : 214 680 shares, that is 30 % of the Offer

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 5:00 p.m. on June 28, 2006.**

Pursuant to article P 1.2.16 of Euronext Paris Rules, purchase orders can be divided in two categories as follow:

- A1 order portion : 1 – 200 shares inclusive;
- A2 order portion : more than 200 shares.

Purchase orders placed are irrevocable. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Therefore, orders issued in the OPO until June 19, 2006 inclusive will be revocable until June 28th, 2006 inclusive. Clients wanting to cancel orders given in the Open Price Offer until June 19th, 2006 inclusive will contact intermediaries which have received their initial orders. From 19th June to June 28th, 2006 inclusive, clients can give new irrevocable purchase orders.

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on June 28th, 2006.** Orders issued in the OPO will be valid on June 29th, 2006 only. Orders will be stated in terms of number of shares and will be deemed to be stipulated at the OPO price.

Intermediaries shall send their purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on June 29, 2006, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on June 29, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fraction of orders and trading conditions on July 5, 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of June 29, 2006 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, on one hand between Banque d'Orsay (code 273) and purchasing members, and on the other hand between members and intermediaries accepting orders, on July 4, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 p.m. on July 3, 2006. The trading day shown on instructions will be June 29, 2006.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

Listing advisor : Euroland Finance
Brokers : Banque d'Orsay
Company name : LeGuide.com
Securities and financial services : Natexis Banque Populaire
Quotation : As from July 5, 2006, will trade on Alternext, trading category E1.

Symbol : ALGUI
ISIN Code : FR0010146092
ICB sector : 5000 5500 5550 5555 Media Agencies

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated 25 March 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations.

The prospectus received visa n° 06-205 dated June 16, 2006 from Autorité des Marchés Financiers.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 on June 28, 2006
 on 01 49 27 16 00

OPO
LeGuide.com shares

Member accepting orders :
 Euroclear France member n° :
 Address :
 Contact
 Telephone number :
 Fax number :

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1 – 200 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 200 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.